

LA DÉFENSE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

# « American dream », l'envers du décor

Ashkhen Harutyunyan

Barreau de Marseille - France



Savez-vous ce que c'est qu'un enfant ?

Étymologiquement, le terme « enfant » vient du latin infans qui signifie « celui qui ne parle pas ».

Mais cet enfant qui ne parlerait pas, il saurait aimer, sentir, rêver.

Savez-vous ce que c'est que le rêve d'un enfant ?

Savez-vous ce que c'est que le rêve d'enfant brisé ?

Je vous le dis, ce rêve brisé a un visage.

Celui de Nita, dix-neuf ans.

Vous me direz qu'à dix-neuf ans on n'est plus un enfant.

Alors, je vous répondrai que même à un an Nita n'en était pas un. Nous lui avons offert une enfance mais nous l'avons privé de son droit d'être un enfant.

Son enfance s'est résumée à une attente, celle de trouver une famille. Une attente de treize ans au sein d'un orphelinat en Haïti.

Après ces treize longues et difficiles années passées dans cet orphelinat, le rêve de Nita, de l'enfant qu'elle n'est plus, semble se réaliser.

Une famille américaine décide de l'adopter. Et voilà qu'elle va quitter son orphelinat vers ce pays, riche de belles promesses, vers les États-Unis.

Elle va intégrer une famille. À treize ans elle prononcera pour la première fois le mot « maman ». Cette maman, elle en a tellement rêvé qu'elle l'aimera malgré tout. Mais cet amour ne sera jamais réciproque. À peine quelques mois après son adoption, la mère de Nita décide de la céder à quelqu'un d'autre, à n'importe quelle personne qui répondrait à son annonce de trois lignes publiée sur Internet :

« Nous avons une fille de quatorze ans que nous avons adoptée en Haïti. Malheureusement nous devons lui trouver une autre famille. »

Les protagonistes des droits de l'homme ou tout simplement les esprits naïfs croyant toujours en l'humanité, auraient certainement pensé que l'annonce de la mère de Nita serait supprimée une heure après sa publication et qu'elle serait aussitôt sanctionnée pour tentative d'abandon d'enfant.

Mais dans ce monde absurde il existe des sites Internet où les enfants sont donnés ou échangés comme des marchandises. Cet abandon d'enfant légitimé s'appelle « rehomining », la « réadoption ».

Dans un dictionnaire d'anglais contemporain le mot « rehomining » est défini comme le fait de trouver un nouveau propriétaire à un animal de compagnie.

Dans le dictionnaire d'un humain dépourvu d'humanité le rehomining c'est la revente d'un enfant.

Oui, aux États-Unis, première puissance économique mondiale où tout semble possible, nous pouvons adopter un enfant et publier une annonce sur un site pour s'en débarrasser. On y trouve des milliers de photos d'enfants, des filles, des garçons, des petits ou des grands, des blancs ou des noirs, des enfants détruits mais pleins d'espoir, des visages qui sourient encore : ce sont les visages de ce cauchemar américain.

Un quart des enfants adoptés aux États-Unis sont abandonnés chaque année.

25 000 enfants par an. Nous ne connaissons pas leur histoire et ne pourrions qu'essayer d'imaginer l'horreur qu'ils vivent au quotidien au sein de cette parodie, cette prétendue institution fondamentale que certains osent appeler « famille ».

Ces enfants, on les appelle les « enfants jetables ».

Un terme qui n'existait pas, mais que l'humain a inventé. Cet humain qui organise des défilés d'enfants une fois par an, de véritables défilés de

modes semblables aux marchés aux esclaves, permettant aux enfants de se vendre pour trouver une famille, un père ou une mère, quelqu'un ou quelque chose à qui s'accrocher pour commencer à vivre, à vivre dignement.

Les rêves de ces enfants en mal de parents sont beaux, ils sont légitimes, mais se brisent contre ce système bouleversant et choquant.

Des enfants qui défilent sous les regards de ces adultes, ou plutôt à travers les écrans froids et sans vie de leurs smartphones, s'appellent Lola, Alina, Frank. Frank, qui se décrit comme un garçon sensible et respectueux, ce Frank qui est à la recherche de nouveaux parents depuis deux ans, est venu défiler dans ce monde d'adultes, parmi lesquels se trouverait son père potentiel. Le défilé aura porté ses fruits, Frank a été accueilli dans la famille de son nouveau père, mais accueilli pour une période d'essai, non pas pour Frank, mais pour ces adultes qui se sont inventé un droit à l'enfant, un droit à l'enfant jetable.

Six mois plus tard Frank se retrouvera à nouveau à la case départ, à la recherche d'une nouvelle famille, la quatrième en quatorze ans.

Ce phénomène choquant et scandaleux est pratiqué aux États-Unis, le pays qui est appelé par la communauté internationale à intervenir pour sauver les enfants d'autres pays, mais qui abandonne si cruellement les enfants sur son propre sol en autorisant la réadoption.

L'État américain devient complice de ces citoyens qui vendent ou échangent leurs enfants sur un marché d'enfants.

En entendant ce mot, j'ai mal à mon humanité, j'ai mal à mes droits de l'homme qui sont bafoués dans un pays comme l'Amérique, sans que personne au Gouvernement ne prenne l'initiative d'y mettre fin. Et au Congrès, seulement deux députés luttent contre ce système, ce marché noir, en pensant à tous ces prédateurs sexuels qui sont là prêts à se servir de ces enfants.

James Langevin, l'un de ces députés, est l'auteur d'un projet de loi qui interdirait la réadoption. Or, pour que ce projet de loi soit mis en

œuvre il faudrait que le Congrès valide le déblocage d'un fonds de 50 millions d'euros.

Un coût trop élevé au goût du Congrès américain pour interdire que des enfants soient marchandés dans leur pays.

Il n'est pas étonnant que ce pays fuie ses responsabilités et n'ait toujours pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, un texte fondamental en matière de protection des enfants.

Ceci étant, les États-Unis ont ratifié la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui proclame que :

« Les États signataires de la présente Convention,

Reconnaissant que, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans un milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension [...],

Reconnaissant que l'adoption internationale peut présenter l'avantage de donner une famille permanente à l'enfant pour lequel une famille appropriée ne peut être trouvée dans son État d'origine ».

Mais les États-Unis ne respectent pas cet engagement, ils ne prennent pas de mesures appropriées pour donner une famille permanente à un enfant adopté, bien au contraire : cet État autorise des pratiques permettant d'abandonner un enfant adopté et ceci pour des raisons telles qu'une incompatibilité d'humeur, ou du simple fait que l'enfant a été jugé trop caractériel ou trop effacé au sein de la famille.

C'est pour cette fameuse « incompatibilité d'humeur » que Nita a été offerte à un inconnu qui, un soir d'hiver, est venu la chercher à l'école.

Elle intégrera la famille de cet inconnu pendant un mois jusqu'au moment où ils se réuniront pour voter : Nita, doit-elle rester ou doit-elle partir ? Pendant ce vote, on entendait une respiration de moins dans la pièce, c'était celle de Nita, qui attendait pétrifiée les résultats du vote, la réponse à son sort.

Le verdict est tombé. Nita est renvoyée chez ses parents adoptifs, qui gardent l'autorité parentale tant qu'une autre famille n'a pas décidé de l'adopter à la suite de la période d'essai.

Cette tentative de réadoption s'est reproduite cinq fois, dans cinq familles différentes au sein desquelles Nita ne s'attachait qu'à sa valise, prête à repartir à chaque instant. Comme on envoie un colis postal, selon elle.

Dans ces cinq pseudo-familles Nita a vu le pire : l'indifférence, la violence, et pendant un an et demi elle a vu un de ses nouveaux pères violer et abuser sexuellement ses quatre filles, elles aussi adoptées, ou plutôt achetées à vil prix sur Internet.

Épuisée, aujourd'hui Nita n'est plus à la recherche d'une famille. Elle habite dans un foyer. Sa chambre est vide, ce qu'elle transporte avec elle ce sont des blessures et pas mal de rêves d'enfant brisés.

Savez-vous ce que c'est que le rêve d'enfant brisé ?

Désormais, vous le saurez, vous saurez que le rêve d'enfant brisé a un visage, c'est celui de Nita, de Frank, de Lola et de milliers d'autres enfants américains que vous n'avez jamais rencontrés mais que vous reconnaîtrez où que vous soyez et même si des milliers de kilomètres et un océan vous séparent, comme moi vous parlerez d'eux pour que leur cause soit entendue et reconnue et pour que leurs rêves d'enfant vivent et fleurissent, enfin.